

CEF 29 et 30 août 2017

Plus que jamais, l'heure est à la défense de nos revendications

Les premières mesures prises par le gouvernement Macron-Philippe indiquent clairement le cap qu'il s'est fixé : coupes budgétaires dès 2017, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des aides personnalisées au logement, augmentation de la CSG de 1,7 points, blocage du point d'indice, rétablissement du jour de carence. Les contre-réformes annoncées s'inscrivent dans cette volonté de faire baisser le coût du travail, de casser les services publics républicains et finalement faire disparaître les garanties collectives, tous les acquis arrachés par les salariés avec leurs organisations. Le fil à plomb de cette politique, c'est l'offensive engagée contre la hiérarchie des normes à travers le projet de réforme du Code du travail.

Contre ces orientations aux conséquences dramatiques pour les salariés, la CEF de la FNEC FP-FO considère que notre responsabilité est de réaffirmer le mandat qui s'est exprimé pendant les 5 mois de combat contre la loi El Khomri.

Dans ce contexte, la CEF est plus que jamais déterminée à poursuivre et à amplifier l'action syndicale sur notre orientation d'indépendance, de construction du rapport de force, par l'action commune à chaque fois que c'est possible. Elle rappelle son soutien à la position du Comité Confédéral National de la cgt-FO à propos de la loi travail (des 6 et 7 avril 2017) : *« La remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, la suprématie donnée aux accords d'entreprise contre le rôle de la branche et des conventions collectives, la remise en cause de droits individuels, de majorations des heures supplémentaires, les facilitations des licenciements, l'affaiblissement de la médecine du travail, les référendums d'entreprise sont au cœur de ce texte destructeur. Le CCN revendique son abrogation ».*

La CEF inscrit son action dans la continuité de la déclaration de la CE confédérale du 15 juin 2017 : *« Face aux ordonnances annoncées et à la concertation entamée, FO, dans l'attente de textes précis de la part du gouvernement, rappelle aux pouvoirs publics ses analyses, ses revendications et ses lignes rouges, fondées sur la liberté de négociation, la liberté syndicale et le respect des principes républicains. Il appartient au gouvernement et au président de la République de savoir s'ils en tiennent compte. Si tel n'était pas le cas, FO n'hésiterait pas, comme l'a décidé le dernier CCN, à mobiliser contre ce qu'elle considérerait comme une loi travail XXL. »*

Conformément à ses mandats, notamment :

- Force Ouvrière ne peut accepter l'inversion de la hiérarchie des normes quelles qu'en soit les modalités car cela atomiserait les droits des salariés en faisant de l'entreprise le niveau principal de la négociation des questions relatives au droit du travail ;

- Force Ouvrière ne peut accepter la création d'une instance unique du personnel (délégué du personnel, comité d'entreprise, CHSCT) permettant de diminuer le nombre de délégués dans les entreprises. La CEF considère que cette nouvelle instance remettrait notamment en cause le droit des salariés à faire valoir leurs droits et revendications par l'intermédiaire des délégués du personnel et des représentants au CHS-CT. La CEF condamne la tentative d'instaurer un conseil d'entreprise qui par définition privilégie l'intérêt de l'entreprise, c'est-à-dire des employeurs et des actionnaires, au détriment des intérêts particulier des salariés. Les propos de la ministre pour qui cette instance unique permettrait « d'évoluer dans une recherche constante de convergence entre l'intérêt des salariés et celui de l'entreprise » montrent bien que l'objectif poursuivi est d'associer les délégués syndicaux aux décisions du patron, de les priver de leur liberté de revendiquer, bref de remettre en cause l'indépendance syndicale pour réaliser l'association capital-travail.

Pour la CEF, les revendications établies par le CCN des 6 et 7 avril 2017 restent d'actualité : abrogation de la loi Travail ; non à la loi Travail XXL. Si le gouvernement confirme ses intentions par la publication des

Résolution générale

Adoptée à l'unanimité

ordonnances, elle appelle ses syndicats à agir pour la construction du rapport de force et à se mobiliser notamment dans le cadre des UD, lorsque les conditions de l'action commune sur les revendications FO sont réunies, pour s'y opposer comme nous l'avons fait pour le retrait de la loi El Khomri contre le passage en force par l'application du 49-3.

La CEF n'acceptera pas la mort sur ordonnance du Code du travail.

Fonction publique

Pour la CEF, les orientations gouvernementales ne laissent d'autre solution que la constitution du rapport de force. Elle approuve d'ailleurs totalement le communiqué commun des syndicats FO-CGT-SUD de la Fonction publique :

«Du ministre de l'Action et des Comptes publics qui confirme le gel de la valeur du point d'indice pour 2018 et la réinstauration d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, au Président de la République qui veut différencier la valeur du point d'indice dans les 3 versants de la Fonction publique, la coupe est pleine. Et ce sans compter les suppressions d'effectifs à venir et la future hausse de la CSG.

La CEF approuve tout particulièrement la réaffirmation des revendications de ce communiqué :

« - Renforcement du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers,- Défense de la revalorisation unique et uniforme de la valeur du point d'indice, - Ouverture de négociations sur l'amélioration véritable des carrières avec des grilles indiciaires attractives, - Non-rétablissement du jour de carence, - Créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin et arrêt des suppressions de postes. - Mesures fortes pour promouvoir l'égalité professionnelle. »

C'est forts de ces revendications partagées que nous souhaitons, dès la rentrée, et dans l'unité la plus large, mettre tout en œuvre pour faire échouer ces attaques sans précédent contre les fonctionnaires et la fonction publique».

Rentrée 2017 - Agir pour les revendications

Que ce soit à l'AFPA, au Ministère de la Culture, dans l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche, c'est la politique du gouvernement qui s'applique.

Dans l'Education nationale, le ministre, sous couvert de pragmatisme et de dialogue, vient d'annoncer à grands renforts de médias une hausse du budget de l'Education nationale en 2018. Or, dans les faits, la CEF constate au contraire qu'en juillet le budget de l'Education nationale pour 2017 a été amputé de 81 millions d'euros, celui de l'ESR de 331 millions. Le cadre des réformes du précédent quinquennat est confirmé, et le ministre Blanquer cherche à l'aggraver.

Contrats aidés

Le 9 août 2017, la ministre du travail a annoncé la suppression de 150 000 contrats aidés dont 20 000 dans l'Education nationale. Cette mesure qui concerne l'Education nationale, les collectivités territoriales et les hôpitaux... va jeter ces personnels au chômage. Elle va avoir un impact désastreux dans les écoles, les établissements secondaires, les services administratifs en les privant de ces fonctions indispensables à leur bon fonctionnement. Plusieurs municipalités ont décidé de reporter une rentrée rendue impossible par la mesure gouvernementale de suppression de milliers d'emplois aidés. La CEF leur apporte son soutien. Informée des initiatives dans

plusieurs départements en lien avec les UD, la CEF appelle les sections fédérales à prendre en charge ce dossier et à exiger des pouvoirs publics le maintien de tous les contrats aidés.

La CEF rappelle que FORCE OUVRIERE a toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail et considère que la seule évolution positive pour ces salariés, c'est leur transformation en emplois statutaires dans la Fonction Publique ou en CDI dans le privé, et non leur suppression !

Autonomie et territorialisation de l'école et de l'université

Dans l'Education nationale, le ministre Blanquer confirme l'ensemble des mesures de la loi de refondation de l'école et entend mener jusqu'au bout la logique de territorialisation, de destruction de l'école, des diplômés et des statuts des personnels.

Rythmes scolaires : le cadre de la réforme des rythmes scolaires est maintenu et le ministre cherche à l'aggraver en donnant à chaque commune la possibilité de déroger au calendrier scolaire annuel. Mais à la rentrée 2017, ce sont déjà 1/3 des communes qui ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours. La CEF appelle à poursuivre la mobilisation engagée dès le mois de juin :

- pour le retour sur tout le territoire national à la semaine de 4 jours d'enseignement sur la base de 24 heures hebdomadaires, avec coupure du mercredi, sur 36 semaines annuelles.

- contre toute remise en cause du calendrier scolaire national fixant les congés et vacances scolaires.

Réforme du collège : Alors que le projet d'arrêté sur la réforme du collège présenté au CSE du 8 juin n'a pas reçu d'avis favorable, le ministre décide de le publier le 18 juin 2017. C'est la marge horaire de l'établissement qui est censée servir au rétablissement des enseignements facultatifs. Il confirme donc une autonomie accrue des établissements, la mise en concurrence des disciplines et des enseignants. Le ministre ne tient pas compte de l'immense mobilisation contre la réforme du collège. Les personnels veulent la restitution des horaires disciplinaires nationaux dans les 5 000 collèges. Pas plus hier qu'aujourd'hui, la réforme n'est acceptée. Pour la CEF, la revendication demeure l'abrogation de la réforme du collège.

Projet pour l'Université : De même dans l'ESR, les projets visant à laisser toute liberté aux universités de recruter leurs enseignants-chercheurs sans le filtre national du CNU, et de pouvoirs sélectionner les étudiants à leur guise, préparent une Université à plusieurs vitesses, une Université territoriale.

Réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Avec la fin de la notation pédagogique et de la notation administrative, ce sont les garanties attachées au statut national qui disparaissent.

Le guide du rendez-vous de carrière et les grilles de compétences vont modifier considérablement les conditions de travail de ces personnels, instaurer des pressions permanentes, organiser la mise en difficulté des personnels, et valider la mise en place de critères subjectifs. Il va entraîner un climat de suspicion, de concurrence entre les personnels et de tensions avec les évaluateurs.

L'évaluation mettra au premier plan des missions extérieures ou périphériques à l'enseignement dans la classe. En permettant d'introduire dans l'évaluation les critères locaux du projet d'établissement, elle s'oppose au cadre national du statut de la Fonction publique de l'Etat et des statuts particuliers. Elle s'inscrit dans la logique de l'autonomie des établissements que le ministre Blanquer veut encore renforcer.

Ses récentes déclarations sur l'évaluation des établissements et sur l'évolution du rôle des inspecteurs appelés à superviser le projet éducatif «au niveau de l'établissement», ses propos sur le recrutement des personnels par le chef d'établissement prennent de front les revendications des personnels face aux réformes qui territorialisent l'école et pulvérisent le statut. Les personnels sont attachés au caractère national de l'école, ils veulent le maintien de leurs garanties statutaires, le maintien de leur indépendance. En maintenant la réforme, le ministre applique à l'Education nationale la logique des ordonnances sur la loi Travail, autrement dit : en finir avec les garanties collectives et livrer les personnels à la concurrence. Pour sa part, la CEF appelle à poursuivre la campagne de mobilisation des personnels pour le retrait de l'évaluation, le maintien de la notation chiffrée, du rôle des CAP, le respect des missions fondamentales des personnels, la défense du statut général et des statuts particuliers.

Défense du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire

Le ministre annonce une réforme du baccalauréat pour 2018 dans l'objectif d'introduire une part de contrôle continu en lieu et place des épreuves nationales, disciplinaires, ponctuelles, terminales et anonymes.

Cela reviendrait à remettre en cause et à détruire le caractère national du diplôme de fin d'études secondaires qu'est le baccalauréat. De manière conjointe, la discussion que la ministre de l'ESR entend ouvrir à l'automne sur les « prérequis » conditionnant l'entrée en licence prépare les conditions d'une remise en cause du baccalauréat comme premier grade universitaire, et donc du droit des bacheliers à suivre des études supérieures.

La contre-réforme du baccalauréat voulue par le ministre s'inscrit dans la volonté du gouvernement pour mettre en œuvre la sélection à l'université dans le cadre du continuum Bac-3 / bac+3 : elle en est inséparable. Pour la CEF, le baccalauréat doit demeurer le premier grade universitaire avec ses épreuves nationales, ponctuelles, disciplinaires, terminales et anonymes.

Défense de la voie professionnelle et des lycées professionnels

Informée de l'ouverture prochaine de discussions sur l'apprentissage, la rénovation du CAP, l'attractivité de certaines filières, la CEF rappelle que ces éléments seront appréciés dans le cadre des mandats fédéraux et confédéraux. Elle mandate le SF pour définir une position avec les syndicats concernés, dans le cadre des mandats de congrès et en défense de la voie professionnelle et des lycées professionnels.

La CEF réitère son refus de toute sujétion de l'enseignement professionnel public initial et laïque aux régions et/ou entreprises.

Enseignants stagiaires

La masterisation des concours a rapidement transformé la formation initiale en période d'essai, en machine à licencié, remettant en cause à la fois le statut de fonctionnaire stagiaire et le concours lui-même. L'évaluation du stage se fonde désormais sur le référentiel de

compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013, qui détermine les compétences à acquérir «tout au long de sa carrière». Avec la grille d'évaluation soumise aux regards de trois évaluateurs, il s'agit de faire du stagiaire un étudiant qui doit faire ses preuves à tout moment. Ce ne sont ni les principes actuels du Statut général de la Fonction publique, ni des conditions pour débiter sereinement.

Pour la CEF, il est urgent d'en finir avec la masterisation des concours et avec le référentiel de compétences des métiers du professorat qui font des modalités de titularisation un couperet insupportable. Sur ces bases, elle demande la réouverture de ce dossier.

La CEF invite ses sections fédérales et les syndicats départementaux à poursuivre leur intervention dans les ESPE, auprès des recteurs et des DASEN pour défendre les fonctionnaires stagiaires mis en difficultés par les conditions mêmes de leur stage : surcharge de travail, humiliation, incompréhension face aux demandes pléthoriques, incohérentes, locales de l'institution.

La CEF rappelle que les stagiaires en ESPE sont des fonctionnaires stagiaires et qu'à ce titre ils ont accès à tous les droits syndicaux de la Fonction publique.

CROUS

La CEF réaffirme la revendication de maintien de l'ensemble des droits des personnels ouvriers des CROUS tels que consignés dans les DAPOOUS et soutient les incitatives du SNPREEES-FO en défense des acquis des personnels.

AFPA

La CEF constate que les différents plans, qu'ils soient stratégiques ou de refondations, continuent de fragiliser l'AFPA.

La baisse programmée des effectifs et l'austérité imposée depuis plusieurs années par différents gouvernements ne font qu'accroître les difficultés que rencontre l'AFPA. La CEF revendique de l'activité pérenne pour l'AFPA et des emplois en CDI afin de préserver le savoir-faire développé depuis la création de l'AFPA ainsi que les services rendus aux citoyens.

La CEF refuse le démantèlement programmé de l'AFPA.

La CEF s'assurera du suivi, constant, du dossier par sa confédération. Informée de l'ouverture prochaine de discussions sur la formation professionnelle, la CEF mandate le SF pour définir une position avec le syndicat concerné, dans le cadre des mandats de congrès et en défense de l'AFPA.

Conclusion

La CEF constate que dès le mois de mai, après l'annonce de la réouverture des dossiers rythmes scolaires et réforme du collège, les personnels se sont mobilisés, souvent à notre initiative, pour réaffirmer les revendications, exiger le retour à la semaine de quatre jours, sur tout le territoire national, la restitution dans les collèges de toutes les heures de cours supprimées par la mise en place de la réforme... (HIS ; AG ; prises de position, motions souvent communes ; délégations ou rassemblements...). Tous ces éléments de mobilisation jusqu'aux vacances démontrent la volonté de résistance des personnels qui n'acceptent ni la dislocation organisée de l'école, ni la remise en cause de leurs statuts, de leurs missions.

C'est donc sur cette orientation et avec cette même méthode que la CEF décide d'inscrire son action syndicale en cette rentrée afin de mettre en échec les plans destructeurs du gouvernement.

La CEF appelle à réunir les instances et les syndiqués et à organiser les réunions des personnels dès la rentrée pour établir les revendications et discuter des moyens d'action pour les faire aboutir.